

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 28 juin 2017

Le vingt-huit juin deux mille dix sept, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

Présents : Messieurs AVY Christian (Maire) +1pouvoir, URBANIAK Michel, HANSART Michel (adjoints), FRISON Fabrice, NIOT Daniel+1pouvoir

Mesdames HANNECART Pascale, KALOTA Ghislaine (adjointes) + 1 pouvoir, DUMONT Carole, LEFEBVRE Nathalie, LORIDANT Sylvie, NOBECOURT Martine

Absents excusés : Mesdames COSTA-DELOBEL Sophie, DELEBECQUE Stéphanie (pouvoir Mme Kalota), Messieurs DELATTRE Albert (pouvoir Mr Avy), MEUNIER Bernard (pouvoir Mr Niot)

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE Nathalie

Convocation du 20.06.2017

Membres en exercice : 15

membres présents : 11

membres votants : 11 +3 pouvoirs

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du 4 avril 2017
- Rapport du Maire
- Mise à niveau des 4 sites de pompage d'assainissement
- Travaux sur l'assainissement.
 - Raccordement rue sole triquet
 - Avenant 4ème tranche
- Gestion des eaux pluviales – modification budgétaire
- Cantine scolaire – choix du prestataire de service
- Occupation du domaine public par GRDF
- Appel d'aide de la commune de Laucourt
- Reprise de la concession N°155 à Canisy
- Demande de subventions diverses
- Avancement de grade des agents territoriaux.
- Questions diverses (doivent être remise au secrétariat 48h à l'avance)

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil, l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Vente d'un terrain rue sole triquet
- Mise en place du RIFSEEP
- Position du Conseil sur les rythmes scolaires

Le conseil donne son accord pour ces ajouts.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 04 AVRIL 2017**

Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- **RAPPORT DU MAIRE :**

➤ **Nuisance sur la commune**

A deux reprises, plusieurs véhicules se sont fait endommager devant la mairie lors de la location de la salle, les caméras ne couvrent pas la partie parking et ce secteur est plongé dans le noir, aussi les vandales en profitent.

Ensuite, hier, des vandales sont montés sur les toits de l'école et cela a déclenché la tombée d'une partie du plafond du coin cuisine des profs. Un couvreur est intervenu en urgence pour réparer la gouttière défoncée, remplacer quelques ardoises, refixer les liteaux et ressouder des barres de zinc sur la couverture. La vidéo de la caméra qui couvre ce secteur sera examinée minute par minute et si les coupables ont été filmés, une suite sera donnée. Les parents seront prévenus pour qu'ils surveillent davantage leurs enfants. Mr le Maire trouve anormal que lors de ses passages intempestifs à des heures tardives, il y ait encore des jeunes dans les rues de Hombleux.

➤ **Valorem**

Madame Rossignol, de la Sté Valorem, qui est chef de projet éolien concernant la mise en place de 4 éoliennes dans le projet d'agrandissement du site de Voyennes, vient de rendre visite à la commune pour apporter des feuillets à distribuer à la population, pour signaler la mise en place d'une réunion d'information qui aura lieu à la salle des sports le 8 juillet de 10h à 12h. Lors de cette réunion, il sera possible de lui poser toutes les questions concernant ce projet.

➤ **Peinture du mur scolaire**

Les employés communaux ont mis en peinture les murs de la cour de l'école primaire, côté CM. La peinture a été offerte par une entreprise dirigée par Mr JOLY Vincent. Sur ce nouveau support, l'école a un projet de silhouettes représentant des enfants dans différentes positions.

Le parrain de l'école, Mr Louis Sclavis est venu rendre visite aux enfants le jeudi 22 juin et a été ravi de voir ce changement, il a précisé que cela faisait 16 ans qu'il avait parrainé l'école communale et qu'il était toujours ravi de venir à Hombleux. Il remercie également la commune pour les bonnes attentions qui sont portées à l'école.

➤ **Travaux du chantier d'insertion**

L'équipe ADI80, forte de 10 personnes, est venue travailler sur notre secteur et comme à l'accoutumée, les travaux réalisés sont toujours aussi performants, à savoir, outre le nettoyage et le débroussaillage de l'espace arborétum, ils ont aussi terminé la mise en place de l'armature de l'auvent destiné à mettre les engins communaux à l'abri dans la cour des ateliers. A ce jour, il reste la couverture à mettre en place pour un coût de 1790 €. Le responsable de l'équipe est prêt à terminer ce travail cette année en déplaçant des gars de son équipe. Un arrangement avec d'autres communes est envisageable pour la mise à disposition de l'équipe. Ce sera vu avec la Com des Com.

A l'étude aussi : la mise en place d'une clôture rigide en plaque béton qui a été demandée à la Mairie, le long du plateau des sports en remplacement du grillage détérioré pour un coût de 2338 € TTC pris en charge à 50% par le riverain.

➤ **Rappel de la TADEM**

La Tadem a envoyé un rappel de subvention, cette taxe Additionnelle de Droit et Mutation est reversée aux communes sur la vente des biens effectuée sur la commune, elle sert principalement pour des travaux d'entretien de voirie mais dans la plupart des cas, elle est mise dans le budget

général de la commune. Cette année, Hombleux a eu droit à un rappel non négligeable de 31000 €, son versement est attendu.

➤ **Contrôle Apave**

Mercredi 14 juin, le contrôleur Apave est venu et était accompagné par le service électricien, (comme celui-ci nous l'avais proposé) tout au long du contrôle et cela a permis de n'avoir que 5 remarques légères rapidement corrigées.

➤ **Contrôle des hydrants**

Les services du SDIS sont passés dans la commune pour vérifier l'état et le bon fonctionnement du réseau incendie. Mr le Maire est passé avec l'agent pour évaluer les remarques, les principales concernant les réserves incendie de Bacquencourt, et a vu ce qu'il fallait faire pour les mettre en règle. Le déplacement de 3 autres poteaux est nécessaire. (1 rue du clos et 2 à Canisy). Un chiffrage sera demandé à la Saur.

➤ **Logement rue du calvaire**

La personne qui avait été logée dans le cadre d'hébergement d'urgence, suite à un problème familial, est partie au bout de 6 mois. La locataire précédente avait repris contact avec la mairie pour savoir si elle pouvait revenir dans nos murs, du fait de la mise à disposition du logement, elle a accepté tout de suite de revenir, cette personne n'a jamais causé d'ennui aussi bien financier que relationnel.

➤ **Modification n°2 du PLU**

La commune n'a plus la compétence urbanisme depuis la fusion des com des com, Mr le Maire a demandé à la CCES le retrait de l'espace réservé n° 2 situé dans la ruelle du jeu d'arc, de façon à pouvoir finaliser l'achat de cette parcelle pour y créer un espace de stationnement. C'est passé en conseil communautaire le lundi 26 juin et le conseil a donné son accord pour lancer la procédure. Celle-ci est totalement prise en charge par la CCES.

➤ **Travaux à Canisy**

Ces travaux n'avancent malheureusement pas vite, des problèmes avec la fourniture de la porte arrière fait que le maçon ne souhaite pas continuer tant qu'il n'a pas cette porte. Cela devient difficile d'organiser les différents intervenants, plombier, électricien ou même maçon. Mais le travail sera terminé.

Urgence sur le mur de séparation de la cour salle Jourdel et la propriété de Mme Polin Justine, il est bombé et les briques du haut tombent.

Ordre du jour

- MISE A NIVEAU DES 4 SITES DE POMPAGE ASSAINISSEMENT

La commune est passée depuis peu sous la fibre optique, 4 des postes de relevage ont des appareils de suivi et d'alarme qui ne sont plus compatibles avec cette nouvelle technique. Il devient urgent de remettre à niveau ces postes. Le délégataire a établi un devis qui s'élève à 13 040.00 € HT. Mr le Maire demande le vote du Conseil.

Pour	Contre	Abstention
11+3 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'effectuer les travaux.

- TRAVAUX ASSAINISSEMENT

o Raccordement des terrains rue sole triquet

Au 1^{er} janvier 2018, le service assainissement sera géré par la Com des com de l'Est de la Somme. Du fait de la fusion suite à la loi NOTRÉ, la CCPN avait pris la compétence de l'assainissement non collectif, ce qui contraint la nouvelle Com des com de prendre tout ce qui concerne l'assainissement de l'eau non collectif, pluvial, et tout ce qui concerne le bloc eau en général, seule l'eau potable n'est pas obligatoire mais qui le deviendra en 2020, et qui est à l'étude actuellement à la commission de la CCES pour prendre cette compétence au 1^{er} janvier 2018 également. Pour Hombleux, cela ne changera pas la décision sauf que la commune souhaitait capitaliser ce budget de façon à ne pas avoir de droit d'entrée à payer du budget de la commune envers le syndicat du Pays Hamois comme l'étude faite l'avait démontré. Aujourd'hui ce n'est plus le même cas, d'une façon ou d'une autre, la commune entre telle qu'elle est dans la com des com et elle transmet tout ce qui concerne l'assainissement, budget, amortissements, DSP, réseau et aussi la trésorerie positive. Au vu des tractations en cours et de la longueur des décisions, la question de demain se pose. La vente de terrain rue sole triquet étant prévu, la commune ayant les finances, et ayant des besoins, comme le raccordement de ces parcelles qui pourrait être lancé, ce qui facilitera la vente, Mr le Maire propose d'effectuer les travaux par le délégataire comme à l'accoutumé. Le montant du devis est de 4 567.37 € HT pour les 4 parcelles. Mr le Maire demande le vote du Conseil.

Pour	Contre	Abstention
11+ 3 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'effectuer les travaux.

o Avenant pour la DSP

Suite à la création de la 4^{ème} tranche d'assainissement sur le secteur de Canisy, il est nécessaire de modifier les termes de la DSP d'assainissement pour y intégrer les longueurs de réseaux nouveaux ainsi que la gestion du poste de traitement d'H²S situé RD930 au lieu dit pont Bourlon.

Le délégataire a fait parvenir l'avenant concernant ces modifications, à savoir :

- Prolongement de 2 ans ½ pour une échéance au 31 novembre 2025
- Abonnement à 59.28 € par poste au lieu de 52.24 € (par an)
- Coût au m3 de 1.01236 € au lieu de 1.0948 €.

Mr le Maire demande le vote du Conseil

Pour	Contre	Abstention
11+ 3 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent l'avenant de régularisation.

- GESTION DES EAUX PLUVIALES

L'étude sur la gestion des coulées de boue de Canisy a nécessité le travail d'un géomètre pour établir la topographie du secteur, cela fait qu'il manque un peu d'argent dans l'article, ce qui demande une modification budgétaire.

Article 022 -1130 €

Article 20 DI +1130 €

Mr le Maire demande le vote du Conseil.

Pour	Contre	Abstention
11+ 3 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil valident la modification budgétaire.

CANTINE SCOLAIRE

Il est recommandé d'effectuer la mise en concurrence des prestataires alimentant la restauration scolaire. Depuis la création, la commune travaille avec la société Apétito devenue depuis l'an passé Newrest. La commune n'a aucun grief contre eux, ils ont toujours bien répondu aux attentes. Mais le souhait de les remettre en concurrence s'est posé.

Seule la société La Normandie a répondu à la demande, il y a donc 2 candidats qui ont été présentés en commission scolaire.

Une remarque sur l'absence d'innovation en est ressortie mais aucune remarque venant des parents. Certains des membres du Conseil ont fréquenté de temps en temps la cantine dans le cadre de la surveillance du système.

La société La Normandie a établi un programme sur leur prestation future qui paraît intéressant : Remise de prix sur la base de 45 repas/jour :

Newrest (Apétito)	maternelle	2.63 €	TTC
	Primaire	2.83 €	TTC
La Normandie	maternelle	2.408 €	TTC
	Primaire	2.528 €	TTC

La société La Normandie est plus intéressante – 0.222 € en maternelle et – 0.302 € en primaire.

De ce fait, la commission propose de remplacer Newrest par la Normandie pour l'année 2017/2018.

Pour	Contre	Abstention
10+ 2 pouvoirs	0	1 +1pouvoir (Mr Niot)

A la majorité, les membres du Conseil autorisent le changement de prestataire pour la cantine.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

GRDF utilise le domaine public pour le passage de leur canalisation de distribution du gaz, pour cela la commune peut toucher une indemnité.

La redevance pour 2017 serait de : $0,35 \text{ €/ml} \times 43 \text{ ml} \times 1,02 = 15\text{€}$

Mr le Maire propose de délibérer pour instaurer cette redevance

Pour	Contre	Abstention
11+ 3 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil, adoptent la proposition d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par GRDF.

APPEL D'AIDE DE LA COMMUNE DE LAUCOURT

Cette commune a rencontré un souci lors de travaux d'élagage, ils ont utilisé une nacelle avec des personnes bénévoles sans CACES, la nacelle est tombée et les deux membres sont tombés. L'un d'entre eux est mort et l'autre handicapé.

Leur assurance n'a pas pu fonctionner parce que la commune n'avait pas prévenu l'assurance et leur contrat ne connaissait pas cette machine, de plus les utilisateurs n'étaient pas habilités au maniement de cette nacelle.

La commune a été condamnée à 800 000 € de dommage et intérêt, l'association des maires ruraux de France a lancé un appel à l'aide.

Le choix étant laissé aux collectivités qui désirent apporter de l'aide financière.

Un premier élan de solidarité a permis de réunir des dons de communes et de particuliers, ainsi qu'une aide financière exceptionnelle de 100 000€ de SMACL Solidarité grâce à l'intervention de l'Association des Maires Ruraux de France.

Si le paiement des premières sommes relatives à ce dossier et l'arrêt des intérêts semble à ce jour en bonne voie, grâce à diverses aides, il reste encore pour la commune à trouver les fonds pour :

- Le solde à la famille du défunt soit 54760.00€
- 3500€ au titre de l'article L761-1 du Code de la justice administrative (frais administratifs),
- 62 607.97€ à l'Etat au titre du décès d'un fonctionnaire de l'Etat,
- 2000€ à la société Montdidier Motoculture.
- Les intérêts de retard de paiement se rapportant aux sommes ci-dessus.

Monsieur le maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière à la commune de Laucourt.

Pour	Contre	Abstention
10+2 pouvoirs	0	1+1 pouvoir (Mr Niot)

A la majorité, les membres du Conseil, approuvent le versement d'une aide financière exceptionnelle de 300€ à la commune de Laucourt.

- REPRISE CONCESSION N° 155 A CANISY

Une concession dans le cimetière à Canisy ne sera pas utilisée par le locataire, il a demandé que la commune la reprenne.

Mr le Maire demande le vote du Conseil

Pour	Contre	Abstention
11+ 3 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil, décident de reprendre la concession pour 60 €.

- DEMANDE DE SUBVENTIONS DIVERSES

Deux demandes de subvention ont été déposées au secrétariat hors délai :

L 1er venant d'un syndicat ouvrier.

En commission d'adjoint, il a été dit que ce n'était pas du ressort d'une collectivité de subventionner ce genre d'association.

Le 2ème, venant d'une nouvelle association de la commune « la colombe amicale » qui a établi son siège en Mairie et occupe le local à côté de l'église, il s'agit de la société colombophile. Pour cette dernière, le choix de leur octroyer une subvention de lancement est apparue normale. Bien sûr, ils n'ont pas donné leur budget prévisionnel ni bilan.

Mr le Maire demande le vote du Conseil

Pour	Contre	Abstention
10+ 2 pouvoirs	1+1pouvoir (Mme Kalota)	0

A la majorité, les membres du Conseil accordent le versement d'une subvention de 300€ à l'association « la colombe amicale ».

- RYTHMES SCOLAIRES

Le Président de la République a proposé la possibilité (laissée aux communes) de revenir au mode de fonctionnement précédent pour celles qui le souhaitent, mais encore faut-il que le décret d'application de cette loi soit promulgué.

Un contact a été pris avec l'équipe enseignante sur leur position qui est le retour aux 4 jours.

Mr le Maire a contacté le Conseil Départemental en ce qui concerne le transport, mais il y a conflit de compétence entre le Département et la Région.

En effet, le Département perd cette compétence en fin d'année et la Région la prend au 1er janvier. Par conséquent, le Département ne peut pas prendre de décision pour l'année à venir car elle n'aura plus cette compétence et la Région ne peut pas prendre de décision sur une compétence qu'elle n'a pas encore.

La commission scolaire et adjoints réunis vous proposent de prendre une position favorable sous réserve que :

- Le conseil d'école du 29 juin valide ce choix
- L'académie valide également ce choix
- Le transport scolaire du Département accepte de modifier les horaires
- Que le décret soit paru, ce qui est chose faite à ce jour.

Mr le Maire demande le vote du Conseil

Pour
8+ 3 pouvoirs

Contre
0

Abstention
3

Mme Dumont, Mme Loridant, Mr Frison

A la majorité, les membres du Conseil décident le retour de la semaine des 4 jours à la rentrée 2017 après avis du conseil de classe et après avis de l'inspection académique.

- AVANCEMENT DE GRADE DES EMPLOYÉS

La Mairie a été avertie par le centre de gestion d'une modification des grades des agents, un nouveau tableau des effectifs est à valider par l'équipe délibérante. Des créations de poste sont à effectuer ainsi que la suppression des anciens postes.

- Rédacteur principal 2^{ème} classe devient rédacteur principal 1^{ère} classe au 1^{er}/10/2017

Pour
11+ 3 pouvoirs

Contre
0

Abstention
0

- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe devient adjoint administratif 1^{ère} classe au 01/10/2017

Pour
11+ 3 pouvoirs

Contre
0

Abstention
0

- Adjoint technique devient adjoint technique principal 2^{ème} classe 1 poste au 1^{er} janvier 2018 et le 2^{ème} au 1^{er} septembre 2018.

Pour
11+ 3 pouvoirs

Contre
0

Abstention
0

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent les créations et suppressions de poste.

VENTE DE TERRAIN

Le terrain rue sole triquet situé près de la maison de Mr Blas, en face de la route du bouloir, a trouvé acquéreur pour sa totalité, au prix de 25€/m² comme celui du voisin du fait de sa mauvaise situation.

L'acquéreur est Mr Croce Kevin, Mr le Maire a signé le compromis et les documents de renseignement d'urbanisme ont été demandé et transmis.

Mr le Maire demande aux membres de valider la vente.

Pour	Contre	Abstention
11+ 3 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil valident la vente du terrain.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Il ne s'agit ce soir que de faire une proposition, la délibération sera présentée au comité paritaire qui la validera ou la rejettera avec des recommandations le cas échéant. Une nouvelle délibération de validation sera nécessaire en septembre après le retour du comité paritaire pour être applicable à partir du 1er octobre 2017. Mr le Maire présente un modèle de délibération, sur la forme à appliquer, seuls les montants proposés par le centre de gestion paraissent trop élevés pour une commune comme Hombleux, après renseignement, il est possible de les moduler.

Il y a quelques temps la mise en place de ce système de rémunération des agents de collectivité a été évoqué en intégrant une part lié à la fonction et une autre suivant l'engagement de l'agent, le centre de gestion lance ce système et dans un premier temps il abroge le système de prime qui sont en place à ce jour . Ce qui fait que sont concernées dans un premier temps les agents administratifs (Murielle et Isabelle), ainsi que les ATSEM (Françoise et Laurence)

Un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (*RIFSEEP*) a été introduit pour la fonction publique d'Etat par le [décret n° 2014-513 du 20 mai 2014](#). Ce nouveau régime indemnitaire est composé de deux indemnités distinctes :

- une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (**IFSE**) tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé mais également de l'expérience professionnelle (*indemnité principale du dispositif*) ; Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des 3 critères professionnels réglementaires suivants :
 - des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
 - de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
 - des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.
- un complément indemnitaire annuel (**CIA**) tenant compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir et qui de ce fait n'a pas vocation à être reconduit tous les ans pour un même montant (*indemnité facultative qui peut être mensuelle CI*).

Mr le Maire demande l'avis du Conseil

Pour	Contre	Abstention
11+ 3 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil valident l'instauration du RIFSEEP au 1^{er} octobre 2017 en précisant que l'IFSE sera versée mensuellement et le CI annuellement en décembre.

- QUESTIONS DIVERSES

1. Malgré la réfection récente des chaussées du village de Canisy, des trous sont de nouveau en formation.

Peut-on faire le nécessaire relativement rapidement de façon à limiter les frais et les dégâts ?

→ ***Un rebouchage des trous va se faire.***

2. Nous avons été alertés et avons constaté des vitesses plus que excessives (voitures et motos) dans la grande rue et rue du monument, ainsi que par des parties de rodéo en véhicules motorisés sur la place Van Heeswick ;

Certains habitants ont évoqué l'installation éventuelle de ralentisseurs

→ ***Mr le Maire est contre des ralentisseurs, les membres évoquent des écluses. A voir ce qui peut être fait.***

3. Quid des travaux de la salle Jourdel commencés depuis plusieurs semaines ?

→ ***Le sujet a été traité en début de séance.***

4. Peut-on envisager la rénovation (peinture) du « Christ » à l'entrée de la rue du monument ?

→ ***Oui.***

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h50.